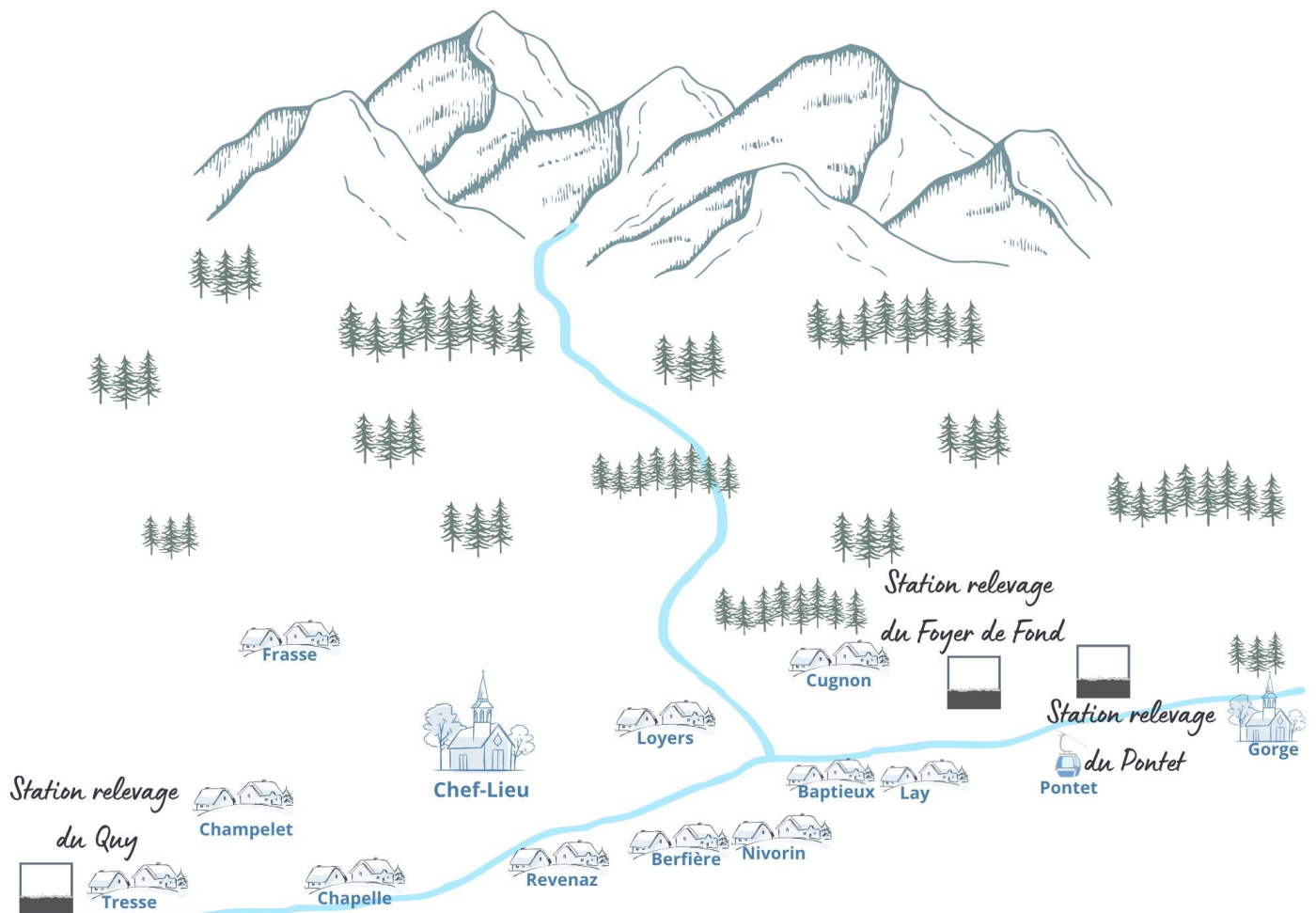




COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



Exercice 2025

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

SOMMAIRE

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	13
3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	13
3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	14
3.6.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	15
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	16
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	16
3.9.	Taux de réclamations (P258.1)	17
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Montants financiers	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	20

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

- ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : LES CONTAMINES MONTJOIE
- Nom de l'entité de gestion : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : COMMUNE
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☐	☒
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☐	☒
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Les Contamines-Montjoie
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : 06/04/2017 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 02/2020 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’assainissement collectif dessert 4 015 habitants au 31/12/2025 (4 022 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d’abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’Agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

Le service public d’assainissement collectif dessert 3 687 abonnés au 31/12/2025 (3 691 au 31/12/2024).

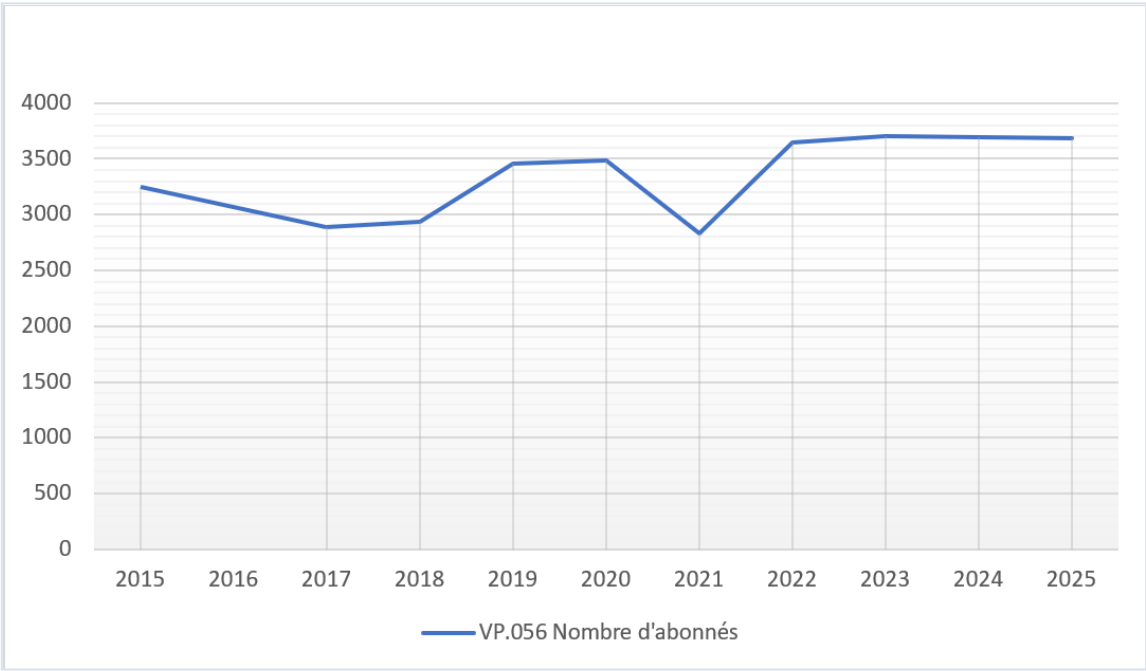
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'abonnés 31/12/2024	total	Nombre d'abonnés domestiques 31/12/2025	au	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés au 31/12/2025	total	Variation en %
Les Contamines-Montjoie								
Total	3 691					3 687		-0,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 687.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 139,13 abonnés/km) au 31/12/2025. (139,28 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,09 habitants/abonné au 31/12/2025. (1,09 habitants/abonné au 31/12/2024).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	138 784	143 552	3,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. *Détail des imports et exports d’effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
SISE	352 490	237 762	- 48,25%
Total des volumes exportés	352 490	237 762	- 48,25%

1.7. *Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d’arrêtés autorisant le déversement d’eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l’article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

1.8. *Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert*



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 26,5 km (26,5 km au 31/12/2024).

1 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d’équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir orage Mairie	Déconnecté en 2024	
Déversoir station de relevage Tresse	Hameaux Tresse	

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service :	25,00 HT	25,00 HT
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	27,00 HT	27,00 HT

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarif	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³ de 0 à 40 m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
Prix au m ³ de 41 à 200 m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0,009 €/m ³	0,009 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 23/03/2023 effective à compter du 01/07/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif (DEL 2023-34)
- Délibération du 28/07/2015 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service (DEL 2022-006)
- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (DEC2023-017)
- Délibération du 19/02/2025 effective à compter du 01/01/2025 fixant les redevances dû à l'Agence de L'Eau (DEL2025-008)

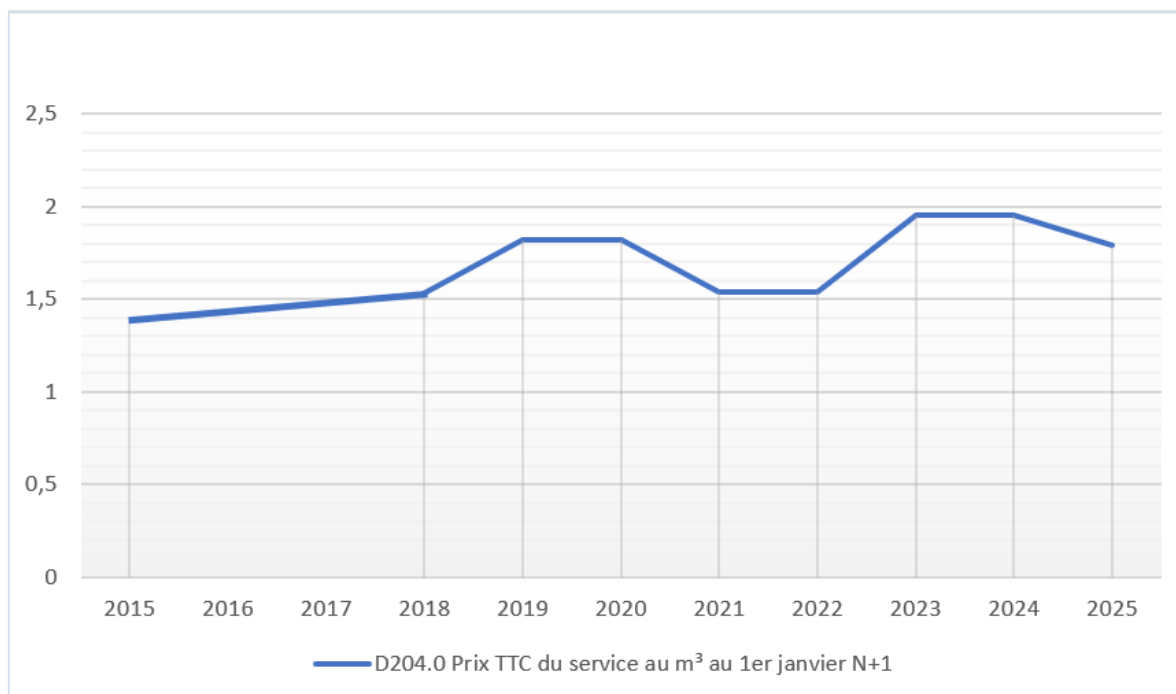
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	144,00	144,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	194,00	194,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	1,08	1,08	0%
TVA	19,51	19,51	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	20,59	20,59	0%
Total	214,59	214,59	0%
Prix TTC au m³	1,79	1,79	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence : Annuelle

2.3. Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 358 982,28 € (366 493,7 au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 687 abonnés potentiels (100% pour 2024). Ce taux est lié au zonage d'assainissement collectif défini par le schéma directeur.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 103 pour l'exercice 2025 (93 pour 2024).

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX

(15 points)

VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2024).

3.4. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2024).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (R253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,38	0,38	0,49	2,05	2,14

Au cours des 5 dernières exercices, 2,83 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 2,14% (2,05% en 2024).

3.6. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P253.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (90 en 2024).



3.7. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)*

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	343 717,67	1 172 373,64
Epargne brute annuelle en €	873 036,46	56 412,2
Durée d'extinction de la dette en années	0,4	20,8

Commentaire concernant l'encours de la dette : Deux emprunts ont été contracté sur le budget Eau/Assainissement → en Novembre 2024 et Octobre 2025.



3.8. *Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)*

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	17 506,63	13 526,06
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	343 717,67	358 982,28
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	5,09	3,77

Le montant des impayés correspond au total des impayés eau et assainissement confondu.



3.9. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatif au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui

☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 40

Ce nombre correspondent au total des réclamation eau et assainissement confondu.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 10,85 pour 1000 abonnés (27,09 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	496 484,5	213 753,1
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	343 717,67	1 172 373,64
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets réalisés en 2024	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en séparatif secteur mairie	2024 - 2025	250 000,00 €

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en séparatif secteur mairie	2024 - 2025	250 000,00 €
Cugnon 120ml	2027	42 000,00 €
Extension réseau gravitaire Route de Saint Gervais 1500ml		600 000,00 €
Entretien renouvellement réseaux	2024-2036	910 000,00 €
Travaux Station relevage du Quoy		150 000,00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		Valeur 2024	Valeur 2025
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 022	4 015
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	Compétences SISE	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,79	1,79
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	93	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		99%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Compétences SISE	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Compétences SISE	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Compétences SISE	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Service de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 074-217400852-20260922-DEL2026124-DE

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 04/09/26

Nom de la collectivité : LES CONTAMINES MONTJOIE

Type de collectivité : COMMUNE

Nom du service : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Missions du service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☐	☒

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : ____

Existence d'une CCSPL : ☐ Oui ☒ Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Valeur du service	Exercice 2024			Exercice 2025		
			Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants			Moyenne nationale		
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 022	(sans objet)	13 389 (5 - 0%)	4 015	(sans objet)	***
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	unité	0	(sans objet)	3 (5 - 0%)	0	(sans objet)	***
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	1,79	(sans objet)	2,26 (5 - 0%)	1,79	(sans objet)	***
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	(sans objet)	86,04 (4 - 0%)	100	(sans objet)	***
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	93	(sans objet)	84 (5 - 0%)	103	(sans objet)	(sans objet)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%		(sans objet)	100 (3 - 0%)	99	(sans objet)	***
P207.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0	(sans objet)	0 (5 - 0%)	0	(sans objet)	***
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0	(sans objet)	0 (5 - 0%)	0	(sans objet)	***
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/100km	0	(sans objet)	1,2 (5 - 0%)	0	(sans objet)	***
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	2,05	(sans objet)	0,03 (5 - 0%)	2,14	(sans objet)	***
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	90	(sans objet)	19 (4 - 0%)	90	(sans objet)	***
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	0,4	(sans objet)	6,8 (5 - 0%)	20,8	(sans objet)	***
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	%	5,09	(sans objet)	7,12 (5 - 0%)	4,91	(sans objet)	***
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	27,09	(sans objet)	0 (5 - 0%)	10,85	(sans objet)	***

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2025). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2025, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif